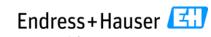
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Page : 1/9

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Reagent RB Synonyme: for total phosphate Code du produit: CY80TP-RB UFI: DKA0-E0NW-V008-6EG4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC21 Substances chimiques de laboratoire

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Endress+Hauser Conducta GmbH+Co. KG Dieselstraße 24 D-70839 Gerlingen

Service chargé des renseignements:

Phone: +49 (0)7156 209-10117 E-Mail: MSDS.ehla@endress.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Liq. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS03 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

persulfate de sodium

(suite page 2)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 1)

Page: 2/9

#### Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
EINECS: 231-892-1	persulfate de sodium  Ox. Sol. 2, H272; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2-6%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

## Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas d'autres informations importantes disponibles.* 

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 2)

Page: 3/9

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: pas d'autres informations

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 5.1 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

## Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

## Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 3)

Page: 4/9

#### Protection des mains:



Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.

# Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueLiquideCouleur:IncoloreOdeur:Incolore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température de décomposition:Non déterminé.

pH à 20 °C 3.8

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Aisément soluble Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:1,004 g/cm³Densité relative.Non déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.

(suite page 5)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 4)

Page: 5/9

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liauide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

Teneur en solvants:

Eau: 96.0 % Teneur en substances solides: 0.0 %

Changement d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants Peut aggraver un incendie; comburant.

Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7775-27-1 persulfate de sodium

Oral LD50 920 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 5)

Page: 6/9

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## 12.7 Autres effets néfastes

# Autres indications écologiques:

#### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

16 05 06\* produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

#### Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1505

(suite page 7)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** UN1505 PERSULFATE DE SODIUM solution

UN3216 PERSULFATE, ANORGANISCHE,

WÄSSERIGE LÖSUNG, N.A.G.

Attention: Matières comburantes.

**IMDG** SODIUM PERSULPHATE solution Sodium persulphate solution IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 



5.1 (O2) Matières comburantes. Classe

Étiquette 5.1

IMDG, IATA



Class 5.1 Matières comburantes.

Label 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): No EMS:

**Stowage Category** 

**Segregation Code** SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium

compounds.

F-A,S-Q

50

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

**ADR** 

Quantités limitées (LQ) 5 kg

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

ml

Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels Ε

**IMDG** 

Limited quantities (LQ) 5 kg **Excepted quantities (EQ)** Code: E1

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 1505 PERSULFATE DE SODIUM SOLUTION, 5.1,

Ш

(suite page 8)

Page: 7/9

(suite de la page 6)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 7)

Page: 8/9

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





#### Mention d'avertissement Danger

## Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

persulfate de sodium

#### Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas  $50\ t$ 

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

## Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

## **Prescriptions nationales:**

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 20.09.2024 Version 4 (remplace la version 3) Révision: 25.01.2024

Nom du produit: Reagent RB

(suite de la page 8)

Page: 9/9

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### 16.1 Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### 16.3 Restriction de l'utilisation recommandée.

Service établissant la fiche technique: PCC-TWR

Contact: MSDS.pcc@endress.com

Date de la version précédente: 06.01.2021 Numéro de la version précédente: 3

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Liq. 2: Liquides comburants - Catégorie 2

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

<sup>\*</sup> Données modifiées par rapport à la version précédente